

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 21 avril 1906 organisant la protection
des sites et monuments naturels de caractère artistique;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des
sites et monuments naturels dans sa séance du 12 Novembre
1908;

Vu l'engagement en date du 22 Février 1909
pris par le Conseil Municipal de Saint-Ermeland

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier.

La Ferme dite "Fermachères" située dans la
commune de Saint-Ermeland

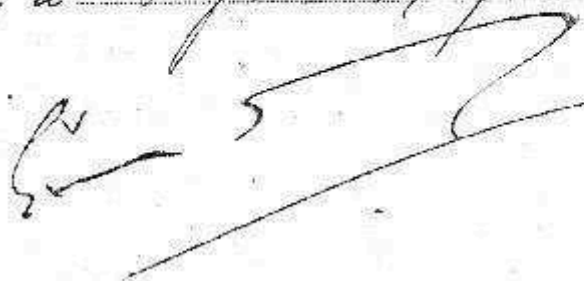
est classée parmi les sites et monuments
naturels de caractère artistique.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet
du département de Saône-et-Loire
et au Maire de Saint-Émiland.

qui seront responsables, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution.

Paris, le 8 juin 1909

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to the official responsible for the arrêté.

Echelle : 1 : 10 000

SITE CLASSE DE ST EMILAND
 Echelle : 1 : 10 000

● Site classé

The map shows the Bois de St-Emiland, a wooded area with a grid of paths. Key features include:

- Bois de St-Emiland**: The central wooded area, with a specific point marked as the 'Site classé'.
- Bois des Moulles**: A wooded area to the east of the main site.
- le Pont d'Argent**: A bridge crossing a stream or road.
- le Piquier de la Justice**: A small structure or clearing.
- la Vacherie**: A pasture or farm area.
- les Loges**: A small settlement or farm.
- la Pièce Demoiselle**: A small area or clearing.
- les Matottes**: A small area or clearing.
- le Jardin de la Justice**: A garden area.
- le Jardin de la Justice**: A garden area.
- le Jardin de la Justice**: A garden area.

 The map also shows various elevation points (e.g., 494, 489, 476, 472, 467, 460, 459, 454, 427, 425, 436, 437, 440, 451) and a network of roads and paths.